

# ADHÉSIONS 2022

## Bon à savoir...

---

Les adhésions se font par année civile. Les montants sont proposés par le Conseil d'administration et, conformément aux statuts, ils sont votés par l'Assemblée Générale des adhérents.

## Les avantages d'une adhésion...

---

Être adhérent permet :

- de participer gratuitement (ou avec tarif réduit) aux activités, aux sorties, aux conférences... organisées par l'association et d'être couvert par l'assurance qu'elle a souscrite,
- de recevoir le bulletin « L'Ophrys » (bulletin des clubs CPN de Normandie) ainsi que la fiche « Nature en famille » de la Fédération CPN (informations, activités, jeux autour d'un thème différent),
- d'être associé à la vie de l'association, de proposer des activités, des actions à mener...,
- d'apporter un simple mais indispensable soutien à l'action menée pour développer *l'observation, la connaissance et la protection de la nature*, en particulier auprès des enfants et des familles.

## Les tarifs...

---

- Adhésion individuelle adulte : 15 €
- Adhésion couple : 25 € (15 € + 10 €)
- Adhésion individuelle mineur : 8 € **(1)**
- Adhésion familiale **(2)** adulte : 10 € par adulte **(3)**
- Adhésion familiale mineur : 5 € par mineur **(1)**

**(1)** : Les adhésions des mineurs scolarisés à Port-Mort sont payées par l'Association qui utilise à cet effet la subvention spécifique attribuée par la Municipalité de Port-Mort ; les adhésions des mineurs de moins de 6 ans ne sont possibles que dans le cadre d'une adhésion familiale.

**(2)** : Une famille doit obligatoirement regrouper un ou plusieurs adulte(s) **ET** un ou plusieurs mineur(s). La composante adulte(s) peut être formée d'un seul ou des deux parents mais aussi d'un ou plusieurs grands-parents ; elle peut enfin mélanger parent(s) et grand(s) parent(s).

**(3)** : Une adhésion adulte est gratuite par tranche de 5 adhésions payantes dans une même famille.

## Le paiement...

---

- À effectuer en liquide ou par chèque à l'ordre de « Club CPN La Catignolle Port-Mort ».
- Le paiement et le bulletin d'adhésion peuvent être remis directement à l'un des membres du Conseil d'Administration. Si le paiement s'effectue par chèque, il est possible de mettre celui-ci et le bulletin d'adhésion sous enveloppe cachetée libellée au nom de « Club CPN La Catignolle » et de déposer le tout dans la boîte aux lettres de la Mairie (sous la fenêtre à droite).